

Assemblée générale de l'UDAF de Guadeloupe

Dimanche 19 avril 2015

Allocution de M. Jacques BILLANT, préfet de la Guadeloupe

Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invité à clôturer votre assemblée générale.

Je tiens à vous dire combien je suis sensible aux questions de société et la politique familiale est l'un de ses enjeux.

Je me fais donc un devoir d'être présent parmi vous, vous qui êtes des acteurs incontournables de la défense des intérêts des familles, vous qui développez au quotidien des services essentiels pour elles et avec elles.

70 mouvements familiaux, 8000 associations, 700 000 familles : on mesure bien à l'énoncé de ces chiffres nationaux l'importance de votre mouvement.

On mesure aussi l'intensité de l'implication et de la mobilisation des milliers d'acteurs et de bénévoles qui l'animent et auxquels je tiens tout particulièrement à rendre hommage aujourd'hui.

Cet engagement désintéressé se traduit chaque jour par d'innombrables attentions et actions au service des autres.

Cette assemblée générale est l'occasion de saluer cet investissement.

Pour comprendre le sens de votre engagement, il nous faut d'abord regarder la société telle qu'elle est aujourd'hui et réfléchir à la place de la famille dans cette société.

C'est le sens du thème que vous avez retenu : « la famille, force séculaire du mouvement familial, de la tradition à la multiformité ».

Aujourd'hui en 2015, force est de constater qu'il existe de multiples façons de « faire famille ».

Plus d'un enfant sur deux naît hors mariage. Un enfant sur quatre ne vit plus avec ses deux parents. Un enfant sur cinq vit dans une famille monoparentale. Un enfant sur neuf vit dans une famille recomposée. Enfin, le législateur a ouvert une dimension nouvelle en rendant le mariage universel pour tous les couples.

Telle est aujourd'hui la réalité des familles.

Nous devons prendre en compte cette diversité des situations et entendre la diversité des aspirations.

Il y a 34 ans déjà, en 1981, devant l'UNAF, le Président de la République d'alors, François MITTERRAND, faisait le constat qu'il n'est pas possible de parler de la famille comme d'une entité homogène.

Des changements sociaux et culturels, disait-il, ont été réalisés au sein de la famille, ils ont été acceptés parce que la famille, loin d'être une institution figée dans des structures immuables,

est un facteur d'adaptation au changement, elle est le lieu où le changement s'opère le plus naturellement.

Cette déclaration est plus que jamais d'actualité.

Les multiples possibilités de « faire famille » sont bien la preuve qu'il n'y a pas de déclin de la valeur famille. Cette diversité n'enlève rien à la force de la famille, car la famille demeure ce lien entre les générations à partir duquel les autres liens se forment. Elle joue même à cet égard un rôle plus grand que jamais du fait de la prolongation de la vie humaine.

Rappelons-nous aussi qu'en temps de crise, de découragement, la valeur refuge de l'homme est la famille.

Alors que les Français sont parmi les Européens les plus inquiets pour leur avenir, ils sont aussi les plus enclins, et de loin, à envisager un projet familial.

Et bien que nombre de nos concitoyens expriment parfois leur défiance à l'égard de nos principales institutions, la famille reste un lieu de confiance dans une société de défiance.

Une étude récente démontre que c'est aujourd'hui le cercle familial qui donne le plus de satisfactions à nos concitoyens. La famille n'est donc pas une valeur délaissée ou une institution menacée. Elle est juste diverse et a beaucoup évolué, vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, au cours de votre assemblée générale.

Tout cela ne fait que confirmer ce que l'historien Philippe ARIES écrivait dans un ouvrage sur l'enfant et la famille sous l'Ancien Régime, je cite : « Toute l'évolution de nos mœurs contemporaines est incompréhensible si on néglige cette prodigieuse excroissance du sentiment familial. Ce n'est pas l'individualisme qui a gagné, c'est la famille. »

Mesdames et Messieurs, au regard de ce premier constat, il est donc normal que l'Etat prenne des engagements forts pour les familles.

C'est tout le sens de la politique gouvernementale en faveur des familles, dans un contexte économique difficile et dans le cadre budgétaire contraint dont nous avons tous conscience.

Ainsi, l'augmentation de 25 % de l'allocation de rentrée scolaire et la revalorisation du montant des prestations sociales pour les familles modestes et les parents isolés, je pense au complément familial et à l'allocation de soutien familial, ciblent-elles les foyers les plus fragiles. Ce sont là des mesures de pouvoir d'achat, de justice sociale et d'éducation qui illustrent bien l'idée selon laquelle la société doit apporter plus aux enfants auxquelles les familles peuvent apporter moins.

Une autre mesure importante a été le rétablissement de la possibilité de partir à la retraite dès 60 ans pour les personnes qui ont commencé à travailler à 18 ou 19 ans et qui ont suffisamment cotisé. Pour l'application de cette mesure, les mères de trois enfants ou plus peuvent valider deux trimestres d'assurance supplémentaires au titre de la maternité, en plus des trimestres dont elles bénéficiaient déjà pour leurs deux premiers enfants.

Tout cela témoigne qu'une politique familiale se fonde à la fois sur l'idée de la permanence d'une organisation familiale qui a traversé les siècles et les sociétés, mais aussi sur les évolutions qui caractérisent aujourd'hui notre structure familiale.

La maîtrise des naissances, l'accroissement du nombre de femmes exerçant un métier font partie intégrante désormais d'un nouveau modèle de famille qui est tout sauf figé.

De la même façon, une politique familiale se fonde sur la reconnaissance des inégalités qui subsistent entre les familles, inégalités de revenus, inégalités géographiques. Il nous faut absolument les corriger.

Cette conscience des multiples réalités de la famille a amené le Gouvernement à articuler sa politique familiale autour des trois axes importants suivants :

- assurer l'égalité des familles,
- garantir le service public à l'enfance et à la famille,
- agir en direction des familles vulnérables.

Parmi ces axes, le soutien à la parentalité est essentiel et il a une place prépondérante en Guadeloupe pour prendre en compte l'évolution des formes familiales, l'augmentation des séparations et l'importance de la monoparentalité.

Ces réalités placent souvent la famille dans une situation difficile, elles rendent plus complexe l'exercice de l'égalité entre les familles et la solidarité à leur profit.

Le diagnostic que nous avons établi lors de l'élaboration du plan départemental de lutte contre la délinquance a identifié l'accompagnement des parents comme un levier majeur de la prévention chez les jeunes.

Un dispositif structurant en matière de soutien à la parentalité a donc été mis en place en Guadeloupe il y a quelques années : c'est le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité, dont l'objectif est de faire travailler en réseau tous ceux qui confortent les parents dans leur rôle éducatif.

Bien des structures interviennent en la matière, je cite le point info familles, le conseil guadeloupéen de la parentalité, les points d'accueil et d'écoute des jeunes, la maison des adolescents.

Elles interviennent aux côtés de l'Éducation nationale, du Conseil départemental, du Conseil régional et des communes.

Pour renforcer la coordination départementale et mieux structurer notre politique, a été créé par arrêté préfectoral du 11 septembre 2014 un comité départemental de soutien à la parentalité qui a confié à la Caisse d'allocations familiales la mission de coordination des partenariats, des actions et des financements.

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, des actions importantes sont engagées, il nous faut les porter dans la durée et répondre aux objectifs ambitieux qui ont été fixés, tant les changements qui interviennent dans la structure familiale génèrent de nouvelles modalités d'accompagnement.

Et en Guadeloupe, l'UDAF est un acteur incontournable de cet accompagnement, l'UDAF est le moteur d'une action volontaire et ambitieuse en faveur de la promotion des familles et de la défense de leurs intérêts.

Vous illustrez parfaitement la réalité du dialogue avec les familles d'une part et les pouvoirs publics, vos partenaires, d'autre part.

Je veux donc ce matin saluer le travail de l'UDAF, les échanges lors de cette assemblée générale le démontrent, tout comme le démontrent au quotidien les actions de votre important service mandataire judiciaire à la protection des majeurs et le rôle essentiel de la pension de famille que vous gérez à Saint-Claude pour les personnes en situation précaire.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, votre bilan 2014 est remarquable. Soyez-en félicités. L'UDAF est une association solide et incontournable. J'aurai plaisir à vous accueillir en préfecture à l'occasion d'une prochaine cérémonie de remise des médailles de la famille.

Au service d'une ambition partagée, votre expérience et votre expertise sont des atouts dont les familles du département et vos partenaires institutionnels et associatifs ne peuvent se passer.

Mesdames et Messieurs, les familles sont plurielles, elles présentent une grande variété de modèles de vie. Nous devons faire en sorte que cela ne soit pas un handicap, mais au contraire un enrichissement de notre modèle social.

Quel que soit le schéma de la famille, seules comptent à mon sens l'affection et l'attention envers les enfants, la capacité du ou des parents à assumer ses responsabilités dans l'éducation de l'enfant et à l'accompagner tout au long de sa vie.

Etre à la hauteur des exigences de la filiation est une responsabilité forte sur laquelle il n'est pas permis de transiger.

C'est d'abord là que demeure la tradition familiale : la capacité à former des femmes et des hommes qui sauront faire preuve d'autonomie et de responsabilité dans leur vie, qui sauront aussi que cette autonomie et cette responsabilité se nourrissent des liens de solidarité constitutives de notre Nation.

Et en cela, les familles constituent ce maillon indispensable pour véhiculer les traditions et les valeurs qui forgent le génie collectif. Les formes que peuvent prendre la cellule familiale deviennent secondaires dès lors que cette fonction est assumée.

C'est toute l'ambition que nous forgeons ensemble pour la Guadeloupe.